Commission départementale des espaces, sites et itinéraires











Jeudi 10 novembre 2011



Volet communication

Signalétique

- Marché signalétique attribué par le CG38
- Livraison des premiers panneaux début 2012 (rédaction des contenus en cours)

Label et nouvel dénomination

Du PDESI au projet « Isère – Sports & Nature »

Une identité implantée sur les différents supports, panneaux, outils de

communication...

Volet « gestion des sites »

- Pour chaque site inscrit, un gestionnaire identifié :
 - Fédération sportive représentée par son comité départemental
 - Collectivités (Communautés de communes / communes)
- Mise en place d'un contrat d'objectif avec les comités départementaux :
 - Convention de 3 ans intégrant différents objectifs:
 - Gestion sportive et environnementale du site;
 - Concertation avec les acteurs locaux;
 - Actions orientées vers la promotion (tout public et notamment les collégiens);
 - Un programme : accessibilité des sites sportifs de nature.
 - Un accompagnement financier décliné en deux volets distincts :
 - Les opérations liées à la pratique sportive;
 - Les opérations liées à la préservation du milieu ou à la mise en œuvre des préconisations des diagnostics environnementaux.

Les orientations du PDESI de l'Isère

Inscription & Aménagements

- Garantir la qualité des sites sportifs inscrits au PDESI;
- Inscrire ou créer des espaces de pratiques dédiés à l'initiation et/ou perfectionnement ;
- Ouvrir les espaces de pratique à tous les publics et notamment à la pratique scolaire et aux personnes en situation de handicap;
- Intégrer la préservation des milieux naturels au sein de la gestion des ESI.

Communication & Promotion

- Promouvoir les sports de nature pour tous les publics (projet d'une application cartographique en ligne pour 2012);
- Favoriser au mieux la réalisation de cycles « sports de nature » au sein des écoles et collèges (en lien avec l'inspection académique);
- Conjuguer pratique sportive et découverte du patrimoine local.

Préservation & Protection

- Inciter les collectivités à intégrer les sites inscrits au sein des documents d'urbanisme;
- Effectuer pour chaque site, un diagnostic environnemental (prise en compte des préconisations dans la gestion du site);
- Formaliser l'usage sportif des sites avec les propriétaires (conventionnement privilégié).

Vers un comité de suivi territorial

- Quel suivi pour les sites inscrits ?
- Objectif: conserver cette approche territoriale et participative
- Territoires: PNR, PNE + territoires CG38
- Pour chaque territoire, <u>créer un comite de suivi</u> chargé :
 - Conserver sur le long terme les échanges mis en place avec les différents usagés
 - Effectuer le suivi des sites, notamment les préconisations mentionnées dans le diagnostic environnemental
 - Assurer une continuité entre les échanges territoriaux et la CDESI
 - Faire un point 2 fois par an (réunion semestrielle)

- La mise en place :
 - Intégrer un volet « PDESI » au comité déjà existant notamment sur les PNR, PNE
 - Créer un comité de suivi sur les autres territoires (piloté conjointement par les animateurs territoriaux identifiés et le CG38)

Perspectives pour 2012

- Les prochains sites proposés pour inscription
 - Canyon du Furon
 - Via corda de Gresse en Vercors
 - Site de vol libre de Montaud
 - Site de vol libre du Collet d'Allevard
 - Grotte TQS

- Espace de course d'orientation de Villard de Lans
- Parcours équestre adapté de Bièvre Valloire (premier parcours accessible de France)...

- Les territoires intégrés pour 2012
 - Voironnais Chartreuse (PNRC / Pays voironnais)
 - Oisans
 - Porte des Alpes
 - Trièves
 - Matheysine

Liste des activités cibles s'ajoutant à celles déjà concernées

- Course d'orientation

- Aéromodélisme

- VTT

- Vol à voile

- Randonnée à raquette

- Aviron

- Canyon

- Voile

- Via ferrata/corda

- Randonnée équestre